COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 4 JUILLET 2018 À 20H30

Christian TARANTOLA, Maire, ouvre la séance à 20h35.

<u>Présents</u>: André BONNET, Maryse BORNET, Amar BOULASSEL, Maryse CAEL, Jean-Claude CLEMENT, Christian TARANTOLA, Dany TISSERANT, Alain WOIRGNY, Jean-Luc XEMAIRE.

Absent excusé: Catherine MEUNIER - Procuration à Amar BOULASSEL

Absents non excusés: - Léa ANTOINE et Séfa ARSLAN

Secrétaire de séance : Maryse CAEL

1) <u>Demande d'avis sur l'aménagement foncier de la commune de Le Roulier-Devant-Bruyères</u>

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du Conseil Départemental des Vosges demandant au Conseil de se prononcer sur le périmètre de l'aménagement foncier agricole et forestier qui va être réalisé par la commune de Le Roulier-Devant-Bruyères.

Le périmètre d'aménagement présentant une extension sur la commune de Docelles, il appartient au Conseil Municipal de donner un avis sur le mode d'aménagement, sur le périmètre et les prescriptions environnementales proposées, en application de l'article R.121-22 du Code Rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Docelles émet un avis favorable, sur la réalisation de l'aménagement foncier agricole et forestier de la commune de Le Roulier-Devant-Bruyères.

Remarque : la Commune de Docelles est peu concernée par cette extension de périmètre.

Votes : pour à l'unanimité

2) Demande de subvention du Tennis Club de Docelles

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle du Tennis Club de Docelles pour la construction d'un cabanon et l'extension de la terrasse situés sur un terrain communal à côté des cours de tennis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le versement de cette subvention exceptionnelle d'un montant de 1 819 € (compte 6574 du budget principal).
- Précise que c'est une dévolution dans le patrimoine communal.

- André BONNET indique qu'il eût été intéressant qu'une personne du Tennis Club soit présente.
- L'ensemble du Conseil Municipal souligne qu'il s'agit d'une demande exceptionnelle et qu'elle aurait du être déposée avant les travaux.

Votes: 8 pour et 2 abstentions

3) Relocation de l'appartement situé au 7 rue de la Libération – préavis de Madame LAMBERT Véronique

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du départ de Madame LAMBERT Véronique de l'appartement situé 7 rue de la Libération au 30 juin 2018.

Il a été constaté, lors de l'état des lieux de sortie du 28 juin 2018, que des travaux de réfection et d'entretien sont à prévoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Dispense Madame LAMBERT Véronique de réaliser le préavis de 3 mois,
- Précise que le dépôt de garantie ne lui sera pas rendu car il servira à effectuer les travaux,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférent à la relocation de cet appartement.

Votes : pour à l'unanimité

4) Divers:

- Monsieur le Maire donne lecture de plusieurs informations :
- > Remerciements de l'ADAVIE et de la Ligue Contre le Cancer pour les subventions octroyées.
- ➤ Le Conseil Départemental octroie une subvention de 4000 € pour le « chantier jeunes ».
- ➤ Le « Point Poste » présente un très bon rendu.

Se pose le problème du remplacement de Madame MAYER Laëticia en cas d'absence pour maladie et de congés annuels.

Son remplacement pourrait être effectué par un agent interne à la Commune.

Clôture du conseil à 21h10.